

# Compte-rendu du Conseil municipal du 19 mai 2016

L'an deux mil seize, le dix neuf mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CÉBAZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au domaine de la Prade, sous la présidence de M. NEUVY Flavien, Maire de CÉBAZAT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2016.

## **PRÉSENTS :**

Maire : M. NEUVY Flavien.

Adjoints : M. ROSLEY Patrick, Mme CHALUS Jocelyne, Mme PELESE Albane, M. DA SILVA Tony, Mme AMEIL Pascale, M. GAUVIN Laurent, M. OLEON Maurice.

Conseillers Municipaux : Mme LAVAUD Sylviane, M. OLIVAIN Thierry, Mme MOULY Brigitte, Mme PAREDES Aldina, M. BETHE André, Mme GANNE Elisabeth, M. ROZIER Daniel, Mme RODRIGUES Fabienne, M. DISSARD Andréa, Mme FOURNIER Marie-Thérèse, Mme LECOUSY Nathalie, M. FERNANDES José, M. MOREL Olivier, M. GUITTARD Pascal, Mme ACHÉRIAUX Corinne, M. BRESSOULALY Pierre, Mme PLANCHE Frédérique.

**PROCURATIONS** : Mme MARQUIÉ Dominique à Mme LAVAUD Sylviane, M. TIXIER Jacques à Mme CHALUS Jocelyne, M. DUARTE Alonso à M. ROSLEY Patrick, M. DELIGNE Philippe à M. GUITTARD Pascal.

**ABSENTS** : néant.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. DISSARD Andréa.

Nombre de conseillers en exercice : 29

présents : 25

procurations : 4

votants : 29

absent : 0

Le quorum étant atteint, la séance du Conseil Municipal est ouverte.

## **COMPTE RENDU DE DÉLÉGATIONS**

Acte a été pris des décisions suivantes, prises par M. le Maire en vertu de la délégation de compétences qui lui a été donnée au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la séance du 17 avril 2014 :

### **Conventions – Contrats – Concessions – Remboursement de sinistre :**

- ✓ N° 15/16 : convention de mise à disposition gratuite au profit de l'Association « Le Secours Catholique », de l'appartement situé 2 rue de Terre Blanche, afin d'y accueillir des familles en difficulté, pour la période du 17 février au 30 avril 2016.
- ✓ N° 16/16 : contrat avec l'Association A.S.A., pour l'organisation d'un week-end autour du saxophone par l'Ecole de Musique, avec la réalisation de deux concerts pédagogiques le 11 mars 2016 et d'un concert de clôture le 13 mars 2016, pour un montant de 750 € TTC.
- ✓ N° 17/16 : vente d'une concession trentenaire de 2,50 m superficiels à Mme DA ROCHA Germaine, pour un montant de 318 €.
- ✓ N° 18/16 : acceptation du remboursement d'un sinistre du 14 janvier 2016 correspondant au remplacement du portail de garage du local annexe de l'Ecole de Musique, pour un montant de 334,72 €.
- ✓ N° 19/16 : renouvellement d'une convention de mise à disposition gratuite au profit de la Mission Locale de Clermont-Communauté, d'un bureau situé dans l'immeuble sis 15 rue des Farges, d'une superficie de 15 m<sup>2</sup>, tous les vendredis de 9h à 12h pour y assurer ses permanences, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016.
- ✓ N° 20/16 : contrat avec la société VH2O-aQuachiara, pour la location, la maintenance et l'entretien d'un équipement de distribution d'eau plate et pétillante micro filtrée, installé dans les locaux de Cébazat Evènements pour les séminaires, d'une durée d'un an à compter du 8 mars 2016, pour un montant de 240 € TTC par mois.

- ✓ N° 21/16 : contrat avec le groupe « Faut qu'ça Ginche » pour l'organisation et la réalisation d'un concert lors de la Fête de la Musique, le 18 juin 2016, pour un montant de 2 019 € TTC.
- ✓ N° 22/16 : mise à jour du contrat d'assurance liant la Commune et les assurances AVIVA, concernant les garanties du patrimoine bâti appartenant à la Ville ou mis à sa disposition, avec effet au 28 janvier 2016.
- ✓ N° 23/16 : convention avec Mme Anne JACQUES pour la location d'une place de stationnement sur le parking Impasse du Pont, pour un montant de 15 € par mois.
- ✓ N° 24/16 : vente d'une concession trentenaire dans le columbarium à Mme JANKOWSKI Anna, pour un montant de 371 €.
- ✓ N° 25/16 : contrat de maintenance du logiciel de gestion de Police Municipale « GERALD », avec la Société Logidoc, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 30 avril 2017, pour un montant de 80 € TTC annuel, renouvelable expressément dans la limite de 3 reconductions.
- ✓ N° 26/16 : prolongation de la convention de mise à disposition gratuite de l'appartement situé 2 rue de Terre Blanche au profit de l'Association « Le Secours Catholique », jusqu'au 31 juillet 2016.

### Marchés Publics

- ✓ N° 27/16 : Marché des travaux d'extension de l'école maternelle Pierre et Marie Curie – Options retenues pour une future motorisation des stores :
  - Lot n° 6 : Menuiseries extérieures aluminium, attribué à l'entreprise Ateliers Christian Perret, pour un montant de 1 200,00 € HT,
  - Lot n° 12 : Electricité, attribué à l'entreprise SAEC, pour un montant de 956,34 € HT.
- ✓ N° 28/16 : Marché d'études pour la révision n°1 du PLU :  
Le marché est attribué au Groupement FREYDEFONT, pour un montant de 48 725 € HT.

## URBANISME

### ❖ **PLU – Modification simplifiée n°1**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a proposé de fixer les modalités de la mise à disposition comme suit :

- registre à disposition du public, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture ;
- rendez-vous en mairie avec un adjoint et un technicien ;
- parution d'un avis informant de la présente délibération et précisant l'objet de la modification simplifiée, les dates, le lieu et les heures auxquels le public pourra consulter le dossier et formuler des observations. Cet avis sera publié dans un journal du département, et ce, huit jours au moins avant le début de la mise à disposition du public. Cet avis sera affiché en mairie et sur le site internet de la Commune dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition ;
- affichage de l'avis sur le panneau officiel de la mairie.

## TRAVAUX

### ❖ **Travaux SIEG – Éclairage public rue des Coutils et parking de La Prade**

Le Conseil Municipal a approuvé, À L'UNANIMITÉ, les travaux d'éclairage public de la rue des Coutils et du parking de La Prade estimés à 40 000 € HT et décidé d'en confier leur réalisation au SIEG du Puy-de-Dôme. La participation de la Commune s'élève à 20 002,52 €.

## PERSONNEL

### ❖ **Adhésion au service commun de Clermont-Communauté d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS)**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a décidé l'adhésion de la Commune de Cébazat au service commun de Clermont-Communauté d'instruction des ADS à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016, a approuvé, en conséquence, les termes de la convention à intervenir et de ses annexes, a accepté les modalités financières relatives à l'instruction des ADS pour l'année 2016, a pris acte que le transfert de l'agent concerné, adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe, sera effectif à la même date, et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que tout document relatif à ce dossier.

### ❖ **Tableau des effectifs**

Le Conseil Municipal a approuvé, À L'UNANIMITÉ, la mise à jour du tableau des effectifs, suite au transfert de l'agent communal instructeur des ADS, titulaire du grade d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à Clermont-Communauté, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016.

### ❖ **Ecole de Musique – Création de postes non permanents**

Le Conseil Municipal a décidé, À L'UNANIMITÉ, la création de 2 postes non permanents d'assistants territoriaux d'enseignement artistique principaux de 2<sup>nde</sup> classe à temps non complet catégorie B, à concurrence de 49h00 par mois, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 30 juin 2017 inclus.

### ❖ **Renforts 2016**

Le Conseil Municipal, a décidé, À L'UNANIMITÉ, de créer au sein des services municipaux les postes contractuels suivants :

- Besoins saisonniers/accroissement temporaire d'activités

#### ESPACES VERTS :

Juillet à Septembre : 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>nde</sup> classe à temps complet du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2016 inclus.

Juillet à Décembre : 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>nde</sup> classe à temps complet, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2016 inclus.

Juin à Décembre : 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>nde</sup> classe à temps complet, du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2016 inclus.

#### ATELIERS :

Juillet à Décembre : 2 postes d'adjoint technique de 2<sup>nde</sup> classe dont 1 à 80 % d'un temps complet, soit 28h/35h00 (28,00/35<sup>ème</sup>), du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2016 inclus.

#### POLICE :

Juin à Décembre : 1 poste d'adjoint administratif ou d'adjoint technique de 2<sup>nde</sup> classe faisant fonction, notamment, d'agent de surveillance de la voie publique (ASVP), qui devra être agréé et assermenté.

Tous ces emplois seront rémunérés sur la base du 1<sup>er</sup> échelon, Indice Brut 340, Indice Majoré 321 (Échelle 3).

- Agents indisponibles

#### ENFANCE JEUNESSE

1 adjoint technique de 2<sup>nde</sup> classe à 68,57% d'un temps complet, soit 24h00/35h00 (24,00/35<sup>ème</sup>), les 15 et 18 mars 2016.

1 adjoint d'animation principal de 2<sup>nde</sup> classe à 84,62% d'un temps complet, soit 29h37/35h00 (29,62/35<sup>ème</sup>), du 29 mars 2016 au 8 avril 2016.

1 adjoint technique de 2<sup>nde</sup> classe à 35,71% d'un temps complet, soit 12h30/35h00 (12,50/35<sup>ème</sup>), du 11 au 22 avril 2016.

1 adjoint technique de 2<sup>nde</sup> classe à 82,25% d'un temps complet, soit 28h47/35h00 (28,79/35<sup>ème</sup>), à compter du 25 avril 2016.

#### ESPACES VERTS

1 adjoint technique de 2<sup>nde</sup> classe à temps complet, du 9 mai au 31 mai 2016.

Tous ces emplois sont rémunérés sur la base du 1<sup>er</sup> échelon, indice brut 340, indice majoré 321 (Échelle 3), excepté l'emploi d'adjoint d'animation principal de 2<sup>nde</sup> classe rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> échelon, indice brut 348, indice majoré 326 (Échelle 5).

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### ❖ **Règlement de fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a approuvé le règlement de fonctionnement de l'ALSH extrascolaire (petites vacances et mois de juillet) et périscolaire (mercredi après-midi, garderies du matin et du soir). Décision a été prise pour les inscriptions en période estivale, de donner priorité aux enfants qui ont une présence de 5 jours consécutifs pour bénéficier des mini séjours et une présence de 3 jours consécutifs pour les sorties, pour des besoins d'organisation et d'encadrement du service. L'entrée en vigueur du règlement est fixée au 1<sup>er</sup> juin 2016, celui-ci annulant et remplaçant tout autre document antérieur.

## **FINANCES**

### **❖ Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et services associés**

Le Conseil Municipal a approuvé, À L'UNANIMITÉ :

- la fin du groupement de commandes coordonné par Clermont-Communauté pour la fourniture de gaz naturel et services associés à l'échéance de l'accord-cadre n°15AC01 en cours, soit à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017,
- l'acte constitutif du groupement de commandes, pour l'achat de gaz naturel et services associés et au sein duquel le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme exercera le rôle de coordonnateur,
- l'adhésion de la Commune de Cébazat audit groupement de commandes coordonné par le Département pour l'ensemble des sites identifiés à ce jour. Cette liste des sites demeure susceptible d'évolution en fonction d'éventuels mouvements sur le patrimoine dont la Commune de Cébazat est propriétaire ou locataire,

et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, à signer ledit acte constitutif du groupement de commandes et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

### **❖ Budget Principal – Décision modificative n°1**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a approuvé la décision modificative n°1 du Budget Principal dont l'objet est purement technique (transfert de crédits entre chapitres budgétaires).

### **❖ Comptes administratifs et de gestion 2015**

Sous la présidence de M. Flavien NEUVY, Maire, le Conseil Municipal a approuvé, À L'UNANIMITÉ, par 24 voix pour et 5 abstentions (M. GUITTARD Pascal, Mme ACHÉRIAUX Corinne, M. BRESSOULALY Pierre, Mme PLANCHE Frédérique et par procuration M. DELIGNE Philippe), le compte de gestion de la Commune dressé par le Trésorier Municipal pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Sous la présidence de M. Patrick ROSLEY, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal a adopté, À L'UNANIMITÉ par 23 voix pour et 5 abstentions (M. GUITTARD Pascal, Mme ACHÉRIAUX Corinne, M. BRESSOULALY Pierre, Mme PLANCHE Frédérique et par procuration M. DELIGNE Philippe), le compte administratif 2015 de la Ville comme suit :

Section de Fonctionnement

**DEPENSES**

Prévu : 10 273 010,93 €  
8 725 700,00 € sans le prélèvement

Réalisé : 8 264 409,13 €  
soit 94,71 %

**RECETTES**

Prévu : 10 273 010,93 €

Réalisé : 10 706 388,51 €  
soit 104,22 %

**Excédent de fonctionnement : 2 441 979,38 €**

---

Section d'Investissement

**DEPENSES**

Prévu : 5 966 821,93 €

Réalisé : 2 035 571,20 €  
soit 34,11 %

**RECETTES**

Prévu : 5 966 821,93 €  
4 419 511,00 € sans le prélèvement

Réalisé : 3 050 850,77 €  
soit 69,03 %

**Excédent d'investissement : 1 015 279,57 €**

-----

Restes à réaliser

Dépenses : 3 458 227,00 €

Recettes : 911 603,00 €

**Résultat : - 2 546 624,00 €**

**Résultat total de la section d'investissement :**

**- 2 546 624,00 + 1 015 279,57 = - 1 531 344,43 €**

à prélever sur l'excédent de fonctionnement (affectation - excédent capitalisé)

**Excédent de fonctionnement à reporter au BS 2016:**

**2 441 979,38 – 1 531 344,43 = 910 634,95 €**

(excédent reporté)

Sous la présidence de M. Flavien NEUVY, Maire, le Conseil Municipal a décidé, À L'UNANIMITÉ par 24 voix pour et 5 abstentions, d'affecter une partie de l'excédent de la section fonctionnement, soit 1 531 344,43 € au financement de la section d'investissement et de maintenir, en section de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 910 634,95 €

Sous la présidence de M. Flavien NEUVY, Maire, le Conseil Municipal a approuvé, À L'UNANIMITÉ, le compte de gestion du service assainissement dressé par le Trésorier Municipal pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Sous la présidence de M. Patrick ROSLEY, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal a adopté, À L'UNANIMITÉ, le compte administratif 2015 du budget assainissement de la Ville comme suit :

Section d'exploitation

**DEPENSES**

Prévu : 361 874,43 €  
341 885,43 € sans le prélèvement

Réalisé : 265 004,72 €  
soit 73,23 %

**RECETTES**

Prévu : 361 874,43 €

Réalisé : 391 486,46 €  
soit 108,18 %

**Excédent d'exploitation : 126 481,74 €**

---

Section d'investissement

**DEPENSES**

Prévu : 922 592,43 €

Réalisé : 0,00 €  
soit 0,00 %

**RECETTES**

Prévu : 922 592,43 €  
903 603,43 € sans le prélèvement

Réalisé : 625 121,90 €  
soit 67,76 %

**Excédent d'investissement : 625 121,90 €**

-----

Restes à réaliser

Dépenses : 922 592,43 €

Recettes : 215 600,00 €

**Résultat : - 706 992,43 €**

**Résultat total de la section d'investissement :**  
**625 121,90 – 706 992,43 = - 81 870,53 €**

**Excédent d'exploitation à reporter au BS 2016 :**  
**126 481,74 – 81 870,53 = 44 611,21 €**

Sous la présidence de M. Flavien NEUVY, Maire, le Conseil Municipal a décidé, À L'UNANIMITÉ, d'affecter une partie de l'excédent de la section d'exploitation au financement de la section d'investissement soit 81 870,53 € et de maintenir, en section d'exploitation le solde de l'excédent d'exploitation, soit 44 611,21 €.

❖ **Bilan des opérations immobilières 2015**

Le Conseil Municipal a approuvé, À L'UNANIMITÉ, le bilan des opérations immobilières de l'année 2015. La Ville a réalisé 2 cessions, pour un montant de 1 001 € et 3 acquisitions, pour un montant total de 251 591,41 €.

❖ **SISPA « Vivre Ensemble » - Modification des statuts**

Le Conseil Municipal a approuvé, À L'UNANIMITÉ, la modification des statuts du SISPA « Vivre Ensemble » visant l'extension aux compétences suivantes :

Compétence obligatoire :

- Etude de la réalisation et de la gestion de « résidences services » ;

Compétences optionnelles :

- Gestion d'un service d'aide à domicile (SAAD) ;
- Gestion d'un service polyvalent d'aide et de soins à domicile (SPASAD) ;
- Gestion d'une « résidence service ».

Personne ne demandant plus la parole, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.